

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales régissent les ventes de produits et de prestations, à l'exclusion des prestations de maintenance, de la société AXFLOW SA, société par actions simplifiée au capital social de 500.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 542 048 798, dont le siège social est situé au Parc Sainte Apolline – 87 rue des Poiriers – 78370 Plaisir, auprès de ses clients (ci-après le(s) « Client(s) »).

Les présentes conditions générales s'appliquent dans leur intégralité à compter du 01/06/2026. Elles annulent et remplacent toutes autres conditions générales émises antérieurement par AXFLOW ou pouvant figurer sur des documents ou convenues par tout moyen.

Elles sont systématiquement adressées ou remises au Client notamment lors de l'émission d'un devis ou d'une offre commerciale par AXFLOW.

En conséquence, le fait de passer commande auprès d'AXFLOW ou d'accepter un devis ou une offre d'AXFLOW implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales.

Toutes autres conditions, notamment émanant du Client ou dans un document spécifique, ne seront valables que si elles ont été acceptées par AXFLOW, de manière préalable et expresse. Les présentes conditions générales s'appliqueront en tout état de cause aux éléments non-prévus au sein des autres conditions acceptées. Le fait pour AXFLOW de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes conditions générales, ou de ne pas exiger l'exécution d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites conditions ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification de ladite convention, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes conditions générales.

AXFLOW se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les conditions générales alors applicables seront celles en vigueur au moment de sa commande de produits par le Client. Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des présentes conditions générales serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur.

2. CONCLUSION D'UNE COMMANDE

Sauf pour les produits faisant l'objet de tarifs fixés dans un catalogue transmis par AXFLOW au Client, une commande auprès d'AXFLOW fait l'objet d'un offre remise ou envoyée au préalable par AXFLOW au Client (ex : par e-mail), sur la base des informations et/ou documents que le Client a le cas échéant transmis au préalable à AXFLOW (ex : un cahier des charges).

AXFLOW se réserve à ce titre le droit de solliciter du Client la communication de toute information ou document nécessaire pour l'émission de son devis.

Sauf disposition contraire, la validité des offres d'AXFLOW est de 30 jours à compter de leur date d'émission. Les offres de prix téléphoniques ne constituent pas d'engagement de la part d'AXFLOW si elles n'ont pas été confirmées par écrit. L

Le Client effectue sa commande en manifestant son accord sur l'offre d'AXFLOW (ex : un e-mail), ou par l'émission d'un bon de commande ne comportant aucune indication contraire à l'offre d'AXFLOW, et en procédant au paiement de l'acompte le cas échéant demandé par AXFLOW.

Suivant la réception de l'accord du Client, AXFLOW lui adresse une confirmation de sa commande. Toutefois, à défaut de confirmation expresse, tout commencement d'exécution par AXFLOW de la commande du Client sera réputé constituer une acceptation tacite de cette dernière.

Les produits et/ou les prestations qu'AXFLOW s'engage à fournir sont expressément limités à ceux définis dans son offre acceptée par le Client, et à défaut d'une telle offre dans l'accusé de réception de commande émis par AXFLOW.

3. DOCUMENTS

Les renseignements, performances, photos, poids, prix et dessins figurant dans les catalogues commerciaux ou prospectus sont donnés par AXFLOW à titre indicatif et non contractuel, AXFLOW se réservant le droit d'y apporter toute modification.

4. ANNULATION D'UNE COMMANDE

Toute commande adressée à AXFLOW ne peut pas faire l'objet d'une rétractation, sauf accord express et préalable d'AXFLOW. Dans ce cas, le Client indemniserà AXFLOW pour tous les frais consécutifs à cette annulation qui ne pourront être inférieurs à 30% du montant hors taxe de la commande annulée. En cas d'annulation de sa commande par le Client acceptée par AXFLOW, les produits le cas échéant déjà fournis par AXFLOW ne seront pas repris par ses soins.

5. MODIFICATION D'UNE COMMANDE

Toute modification de sa commande demandée par le Client est subordonnée à l'acceptation expresse d'AXFLOW et donnera lieu à un avenant écrit à ladite commande. Dans ce cas, le Client devra indemniser AXFLOW de l'intégralité des frais supportés par ses soins à titre de la commande concernée, et pour toutes les conséquences directes et indirectes qui en découlent (notamment : coûts des suppléments demandés, remise en stock, frais de logistique, contrôles).

6. PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES, PLANS ET DOCUMENTS

AXFLOW conserve intégralement la propriété des droits attachés à ses études, plans et documents qu'elle réalise dans le cadre de la commande effectuée par le Client et/ou à destination de ce dernier. Toute reproduction et/ou utilisation par le Client nécessite l'accord écrit et préalable d'AXFLOW. Si des études ou des documents sont réalisés par AXFLOW et remis par ses soins, sans que cette remise ne soit suivie d'une commande de produits par le Client, les frais supportés à ce titre par AXFLOW pourront être facturés de plein droit au Client et ce dernier devra restituer les documents à AXFLOW sur simple demande écrite de cette dernière. De manière plus générale, tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire relatifs aux documents, produits, et prestations fournis par AXFLOW demeurent sa propriété exclusive. Toute cession ou licence des droits concernés au profit du Client doit faire l'objet d'un contrat écrit avec AXFLOW en fixant les modalités.

7. PRIX

Les prix, fixés au moment de la conclusion de la commande du Client, s'entendent hors taxes, et hors frais de douane. Sauf accord préalable, les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont à la charge du Client (frais avancés sur factures). AXFLOW se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement extérieur à sa volonté, de réviser ses prix selon des modalités déterminées avec le Client, notamment dans l'offre d'AXFLOW acceptée par le Client (notamment en cas de variation du cours des matières premières, de

modification des droits de douanes, de modification du cours des changes, évolution des législations). En tout état de cause, toutes modifications des taux ou de la nature des taxes fiscales seront répercutées sur les prix des produits et des prestations d'AXFLOW au moment de leur facturation.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT

8.1 Termes et modalités de paiement

Sauf stipulation contraire dans l'offre d'AXFLOW acceptée par le Client, les factures émises par AXFLOW sont payables par le Client sous un délai de 30 jours à compter de leur émission. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé. Le délai de paiement fixé ne peut être remis en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

8.2 Retard de paiement

Tout retard de paiement du Client donnera lieu, d'une part, à l'application sur les sommes impayées, d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de dix points, et d'autre part, et (ii) le paiement du montant d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € si les frais de recouvrement supportés par AXFLOW pour obtenir le règlement des sommes dues par le Client sont inférieurs à cette somme, et au-delà de cette somme, d'un montant égal aux sommes effectivement engagées par AXFLOW pour obtenir le règlement par le Client des sommes dues.

Le retard ou le défaut de paiement total ou partiel du Client, notamment de l'éventuel acompte sollicité par AXFLOW dans l'offre acceptée par le Client, entraînera en outre la possibilité pour AXFLOW de suspendre de plein droit et sans formalité préalable, la commande du Client (y compris en cours d'exécution), et de rendre de plein droit exigibles toutes les dettes non encore échues dues par le Client à AXFLOW à quelque titre que ce soit.

De plus, en cas de retard ou de défaut de paiement du Client, AXFLOW pourra de plein droit et après l'envoi au Client d'une mise en demeure demeurée infructueuse passé un délai de trente (30) jours suivant sa réception, résilier la convention issue des présentes conditions générales mais aussi tous les contrats précédents ou en cours même si la date de paiement n'est pas échue. AXFLOW se réserve en outre le droit de conserver les paiements et acomptes antérieurement versés par le Client à quelque titre que ce soit, et pourra engager toute procédure de recouvrement des sommes dues par le Client.

Le fait pour le Fournisseur de se prévaloir de l'une et/ou de l'autre de ces dispositions ne le prive pas de la faculté de mettre en œuvre la clause de réserve de propriété stipulée à l'article 14.

Constitue un paiement au sens du présent article, la mise effective des fonds à la disposition d'AXFLOW.

8.3 Pratique des débits d'office

Le Client s'interdit toute pratique illicite de débit ou d'avoir d'office sur les factures émises par AXFLOW, et de manière générale, de facturer à AXFLOW toute somme qui n'aurait pas été reconnue comme due expressément par cette dernière, notamment au titre de sa responsabilité éventuelle.

9. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison le cas échéant mentionnés par AXFLOW sont considérés comme commençant à courir à partir du moment où sont réunies les conditions suivantes :

1° La réception de la commande du Client et de toutes les informations nécessaires à la bonne exécution de cette dernière ; 2° l'émission par AXFLOW d'un accusé de réception valant acceptation de cette commande selon les modalités prévues à l'article 2 des présentes Conditions générales.

Dans tous les cas, sauf stipulation contraire expresse, les délais de livraison le cas échéant mentionnés par AXFLOW sont donnés à titre indicatif. Un retard de livraison ne pourra entraîner la résiliation, même partielle, de la commande du Client, ni donner lieu à des dommages et intérêts de retard au profit du Client. De même, AXFLOW ne saurait être recherchée dans l'hypothèse où le retard ou le défaut d'exécution de la commande du Client serait imputable à un retard ou à un défaut d'exécution d'un tiers devant intervenir préalablement avec elle auprès du Client, et à laquelle ladite fourniture serait liée (ex : intervention d'AXFLOW à la suite de plusieurs autres intervenants), ou d'un événement qui lui serait extérieur et indépendant, notamment un cas de force majeure tel que prévu à l'article 14 des présentes Conditions générales.

En tout état de cause, le Client ne pourra pas protester contre un quelconque retard d'exécution dans le cas où il ne serait pas à jour de ses obligations envers AXFLOW, notamment au titre de ses paiements, ou si AXFLOW n'a pas été en possession en temps utile des éléments nécessaires à l'exécution de la commande concernée et devant être fournis par le Client.

10. FOURNITURE DES PRODUITS ET/OU DES PRESTATIONS

10.1. Dispositions générales

AXFLOW s'engage à fournir au Client des produits et/ou prestations conformes aux caractéristiques et spécifications définies dans l'offre d'AXFLOW acceptée par le Client. Le Client reconnaît et accepte être seul responsable des informations transmises et communiquées pour l'exécution de sa commande, de sorte qu'AXFLOW ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur, de manquement ou de défaut d'information du Client.

Avant de procéder à la fourniture des produits et/ou des prestations commandés par le Client, AXFLOW pourra réaliser une étude technique préalable. La validation de l'étude concernée par le Client vaut acceptation des produits et/ou des prestations concernées dans toutes leurs caractéristiques. Toute réclamation du Client pour des défauts ou erreurs non signalés par le Client et visibles sur l'étude préalable remise par AXFLOW sera à la charge exclusive du Client.

10.2. Accès au lieu de livraison des produits et/ou des prestations

Sauf en cas d'enlèvement des produits par le Client dans les locaux d'AXFLOW, le Client devra permettre à AXFLOW ou au transporteur affrété par ses soins d'accéder au lieu de livraison convenu. De même, le Client s'engage à réaliser les formalités préalables auprès des autorités compétentes et/ou obtenir de ces dernières les autorisations le cas échéant nécessaires à la livraison des produits.

10.3. Intervention sur site*

Dans le cadre de la fourniture des produits et/ou des prestations, AXFLOW peut être amenée à réaliser des interventions sur le site du Client.

Le Client s'engage à assurer l'accès libre et sécurisé au site, à réaliser les préparatifs nécessaires (consignations, vidanges, nettoyage, etc.) et à fournir à AXFLOW toutes les informations et autorisations utiles. Sauf stipulation contraire, les interventions sont réalisées pendant les jours et heures ouvrés d'AXFLOW. Les temps de déplacement, d'attente non imputables à AXFLOW, ainsi que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont facturés au Client.

Toute intervention demandée en dehors de ces jours et horaires pourra donner lieu à des majorations spécifiques.

En cas de conditions d'accès ou de sécurité insuffisantes, AXFLOW pourra refuser ou interrompre l'intervention, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à ce titre ; les temps et frais déjà engagés resteront dus par le Client.

Ce dernier demeure responsable de la conformité de ses installations et des conséquences d'un défaut d'information, de préparation ou de sécurité de son site.

a. En cas de livraison des produits sans mise en service

Les produits seront livrés selon les modalités et au lieu fixés lors de la commande du Client.

A leur réception effective, le Client doit impérativement vérifier l'état et le nombre des produits livrés, les frais et risques afférents à cette vérification étant à sa charge.

Toute réserve ou contestation relative aux manquants et/ou avaries liés à leur transport devra être portée sur le bon de livraison et être confirmée au siège social d'AXFLOW, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans les 3 jours à compter de la livraison à peine de forclusion à l'égard d'AXFLOW et du transporteur, des réserves ou réclamations.

Par ailleurs, toute réserve ou contestation portant sur un défaut de conformité des produits, devra être notifiée à AXFLOW, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée dans les 8 jours à compter de leur livraison.

Le Client devra prouver l'existence des défauts concernés. AXFLOW se réserve le droit de procéder dans les plus brefs délais à toute vérification sur place.

A défaut du respect de ces conditions, les Produits seront réputés conformes et la responsabilité d'AXFLOW concernant la conformité des produits ne pourra être mise en cause, le Client étant tenu pour responsable de tout préjudice subi par AXFLOW du fait du non-respect de cette procédure.

Dans le cas d'une non-conformité avérée, AXFLOW initiera les mesures nécessaires pour traiter celle-ci, à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité à quelque titre que ce soit. Aucun retour des produits en cause n'est accepté s'il n'a pas fait l'objet d'un accord écrit et préalable d'AXFLOW. En cas de retour, les Produits concernés devront être en parfait état de conservation, et être retournés par le Client dans un délai de 8 jours à compter de la livraison, avec le bon de livraison rappelant l'accord préalable d'AXFLOW.

b. En cas de livraison des produits avec mise en service

Suivant la mise en service des produits, le Client s'engage à signer le procès-verbal de réception soumis par AXFLOW et à vérifier l'état des produits concernés. La signature dudit procès-verbal déterminera la date d'exécution parfaite de la commande. En cas de défauts apparents sur les produits, le Client doit faire figurer toute réserve nécessaire sur le procès-verbal de réception. Les réserves doivent obligatoirement être confirmées et détaillées par écrit à AXFLOW, dans un délai de 8 jours à compter de la réception. La réception des produits sans réserve ou le non-respect des modalités de constatations et de communication desdites réserves telles qu'indiquées ci-dessus, couvre tout vice apparent. Toute réserve fera l'objet d'une vérification sur place par AXFLOW.

En cas de défaut avéré des produits, dûment constaté par AXFLOW, cette dernière remplacera les produits non-conformes sans qu'aucune autre indemnité ne puisse lui être réclamée.

A défaut de signature du procès-verbal de réception, ou en l'absence de procès-verbal de réception, la réception sera présumée réalisée et parfaite à la date la mise en service des produits. Dans ce cas, ce dernier devra notifier à AXFLOW les défauts apparents relevés sur les produits dans le délai de 15 jours et les modalités indiquées ci-dessus.

11. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Sauf dispositions contraires préalablement acceptées par écrit par AXFLOW, cette dernière conserve l'entière propriété des produits qu'elle fournit jusqu'au paiement intégral de leur prix et de ses accessoires.

Pendant toute la durée de la réserve de propriété, le Client ne pourra en aucun cas vendre, nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les Produits avant le paiement intégral de leur prix.

Afin de permettre à AXFLOW de revendiquer les produits et de préserver ses droits, le Client est tenu d'informer AXFLOW immédiatement de tout changement de sa situation et notamment de sa déclaration de redressement ou de liquidation judiciaire, ou de toute autre action (saisie, confiscation, etc.) opérée par des tiers pouvant mettre en cause son droit de propriété.

AXFLOW conservera en outre les sommes versées par le Client au titre de dommages et intérêts sans préjudice de toute action en réparation.

En tout état de cause, malgré l'application de cette clause de réserve de propriété, il est précisé et accepté par le Client que le transfert des risques liés aux produits a toujours lieu au moment de leur délivrance entre les mains du Client ou de son subrogé.

12. MAINTENANCE DES PRODUITS

AXFLOW peut assurer la maintenance des produits du Client, qui consiste en la réalisation d'actions préventives et correctives sur ces derniers, telle que leur réparation, leur rénovation, ou encore le remplacement d'éléments défectueux les composant.

Dans ce cas, un contrat spécifique sera à cet effet transmis au Client fixant les modalités de cette maintenance.

13. GARANTIE

Sauf stipulation contraire, AXFLOW offre une garantie, contre les vices de matières ou défauts de fabrication dont peuvent être atteints les produits fournis par ses soins, de 12 mois à compter de la fourniture des produits concernés. Celle-ci couvre uniquement la réparation ou le remplacement des pièces reconnues défectueuses par AXFLOW, renvoyées franco dans ses ateliers, à l'exclusion formelle de tout autre dommage ou intérêts pour quelque cause que ce soit et de tout remboursement de main d'œuvre. En cas de défaut constaté par le Client, celui-ci doit être notifié par tout moyen écrit à AXFLOW. Suivant cette notification, AXFLOW pourra engager toute action pour vérifier le bien-fondé du défaut concerné. La garantie ainsi accordée sur les produits ne s'applique en tout état de cause pas aux éléments qui, par la nature de leurs matériaux ou de leur fonction, subissent une usure normale, ni en cas de détériorations ou d'accidents qui proviendraient d'une installation ou d'une utilisation non conforme aux règles de l'art, du non-respect des notices d'installation, d'utilisation et de maintenance, de défauts de surveillance, de stockage ou d'entretien, d'une modification ou intervention du Client ou d'un tiers sur les produits concernés.

Elle ne s'applique pas en cas de non-paiement du Client, et il ne peut s'en prévaloir pour suspendre ou différer ses paiements.

14. RECYCLAGE DES DECHETS

AXFLOW adhère à Ecosystem et finance la filière de collecte et de recyclage agréée pour les déchets électriques professionnels (DEEE Pro). Cet engagement volontaire d'AXFLOW permet à ses clients de bénéficier de solutions simples et gratuites pour assurer le recyclage de leurs déchets électriques professionnels. Le Client peut se connecter à travers le lien suivant pour obtenir tous renseignements utiles : <https://pro.ecosystem.eco>

15. RESPONSABILITÉ

D'une façon générale, AXFLOW n'est tenue qu'à une obligation de moyens. AXFLOW ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée par le Client et qui lui serait imputable. En l'absence de cette preuve, AXFLOW décline toute responsabilité concernant les conséquences directes et indirectes des produits et/ou prestations fournis au Client.

Dans l'hypothèse où la responsabilité d'AXFLOW serait engagée, et sauf stipulation particulière ou disposition légale impérative, AXFLOW ne sera responsable que des dommages matériels, prévisibles et directs subis par le Client, pour autant que le Client rapporte la preuve que le manquement ou la faute d'AXFLOW est la cause de ce préjudice. Sont notamment considérés comme des dommages indirects, les pertes de production, pertes de profits, pertes de clientèle et pertes de chance. La responsabilité de AXFLOW ne peut en aucun cas être engagée :

- en réparation de dommages indirects, perte(s) d'exploitation, de productivité, de gains, d'image de marque, de contrat(s), d'investissement(s), de temps, même si AXFLOW a été avisée de la possibilité de telles pertes ;
- en cas de défaut lié à l'usure normale des produits, à la mauvaise utilisation des produits, ou à leur utilisation dans des conditions différentes de celles indiquées par AXFLOW, ou à toute autre occasion, ni en cas de défaut d'entretien ou de maintenance des produits, et de leurs conséquences directes et indirectes ;
- en cas de défaut résultant d'une intervention réalisée sur les produits par un tiers après leur livraison ou leur installation par AXFLOW ;
- en cas de force majeure tel que prévue à l'article 16 ci-après.

16. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'AXFLOW ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse de survenance d'un événement de force majeure.

Seront considérés comme un cas de force majeure eu égard aux obligations d'AXFLOW et au sens de l'article 1218 du Code civil, les événements indépendants de sa volonté et qu'elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir lors de la commande des produits et/ou des prestations par le Client, dans la mesure où leur survenance rend plus difficile ou plus onéreuse l'exécution de ses obligations.

Il en sera ainsi notamment, sans que cette liste soit limitative, des perturbations des moyens de transport ou des voies de communication, des actes de gouvernement, des modifications de la réglementation applicable aux présentes conditions générales ou à AXFLOW, des événements de nature à entraver la bonne marche d'AXFLOW ou de ses partenaires (sous-traitants), tels que grèves, lock-out, chômage total ou partiel, incendie, inondation, embargos, guerres, troubles politiques, troubles civils, conditions internationales instables, épidémies ou pandémies (y compris les mesures de restriction de circulation ou de confinement prises dans ce cadre).

En présence d'un cas de force majeure, AXFLOW pourra de plein suspendre, annuler, résilier, modifier, reprogrammer ou reporter la fourniture des produits et/ou prestations concernés.

17. LITIGES

En cas de litige relatif aux présentes conditions générales, le Client et AXFLOW essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable, dans un délai d'un (1) mois à compter de la notification par une Partie à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception, du litige concerné.

A défaut de solution amiable dans le délai d'un (1) mois imparti, le litige devra être porté, même en cas de référé et nonobstant la pluralité d'instances ou de parties, ou d'appel en garantie, devant le Tribunal de commerce de Versailles - France (78), lieu du siège social d'AXFLOW, auquel les parties attribuent compétence, sauf le cas où une autre juridiction serait désignée compétente par des règles d'ordre public.

18. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions générales sont soumises au droit interne français, exclusion faite de toute convention internationale, sauf réglementation ou convention considérée comme relevant de l'ordre public international ou constitutive d'une loi de police impérative.

19. DONNEES PERSONELLES

Dans le cadre de l'exécution de la commande du Client, AXFLOW est amenée à collecter des données personnelles sur les salariés du Client.

AXFLOW est le responsable du traitement des données personnelles concernées.

Ces données sont utilisées par AXFLOW pour le traitement, l'exécution et le suivi de la commande du Client, le respect de ses obligations légales, et la gestion des litiges éventuels concernant les Prestations.

Ce traitement a pour base légale l'exécution de la commande du Client, l'intérêt légitime d'AXFLOW, ou les obligations légales auxquelles elle est tenue.

Ces données sont à destination d'AXFLOW, et peuvent être transmises à des tiers avec lesquels AXFLOW peut le cas échéant collaborer pour l'exécution de la commande du Client, pour la gestion de la relation commerciale avec le Client, ou auxquels elle peut recourir en matière de prestations techniques pour les besoins de fonctionnement de son système informatique, ainsi qu'à l'administration fiscale ou à une juridiction dans le cadre du respect de ses obligations légales et administratives par AXFLOW ou dans le cadre de la gestion d'un contentieux.

AXFLOW s'engage à respecter scrupuleusement la réglementation applicable en matière de données personnelles, notamment à assurer leur sécurité.

AXFLOW informe les salariés du Client dont les données peuvent ainsi être collectées, qu'ils disposent conformément au Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), d'un droit d'accès, de modification, d'effacement, de limitation, d'opposition, et de portabilité des données les concernant. Toute personne a également le droit de ne pas faire l'objet d'une prise de décision individuelle exclusivement fondée sur un traitement automatisé tel que le profilage.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un e-mail : info@axflow.fr ou par courrier à l'attention d'AXFLOW.

Les personnes concernées disposent en outre du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de leurs données personnelles par AXFLOW auprès de la CNIL- 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Téléphone : 01 53 73 22 22 - Site Internet : www.cnil.fr.

AXFLOW conserve les données personnelles collectées pendant la durée de ses relations contractuelles avec le Client, sans préjudice des obligations qui lui imposeraient des durées de conservation plus longues ou des délais de prescription

20. CONFIDENTIALITE

Dans le cadre de l'exécution de la commande de produits et/ou de prestations, AXFLOW et le Client pourront s'échanger des informations confidentielles les concernant.

Sont considérées comme des « informations confidentielles », toute information de nature financière, commerciale, technique, de propriété intellectuelle ou industrielle relatives à une Partie, notamment celles contenues dans les documents d'AXFLOW et/ou du Client, le savoir-faire, les méthodes commerciales, communiquée par l'autre Partie que ce soit par écrit, par voie numérique ou informatique, verbalement, marquée "confidentiel" ou "propriété privée", ou qui sont manifestement de nature confidentielle ou la propriété privée de la Partie émettrice.

Dans ce cadre, AXFLOW et le Client s'engagent à une obligation réciproque et générale de confidentialité des informations confidentielles à l'égard des tiers.

AXFLOW et le Client s'engagent à ne pas utiliser, divulguer ou révéler les informations confidentielles à toute personne physique ou morale (ou toute information dérivée de celles-ci) pour tout motif autre que l'exécution de la convention issue des présentes Conditions générales, ou le respect de toute obligation (légale, réglementaire, normative) à laquelle ils sont tenus.

21. Sous-traitance et co-traitance

AXFLOW est libre de sous-traiter ou co-traiter auprès des tiers de son choix tout ou partie de ses obligations dans le cadre de l'exécution de la commande du Client, sans avoir l'obligation d'en avertir au préalable le Client ou lui demander son accord.